

## **Charte des Achats Responsables du Groupe Fert Recyclage**

### **Préambule**

Le Groupe Fert Recyclage, acteur clé dans le domaine du recyclage, s'engage à intégrer des pratiques d'achats responsables dans l'ensemble de ses processus. Cette charte vise à définir les principes et engagements du Groupe Fert Recyclage pour des achats durables, éthiques et respectueux de l'environnement.

### **1. Objectifs de la Charte**

La présente charte a pour objectif de :

- Promouvoir des pratiques d'achats respectueuses des principes de développement durable.
- Garantir une chaîne d'approvisionnement éthique et responsable.
- Encourager nos fournisseurs à adopter des pratiques durables et transparentes.

### **2. Champ d'Application**

Cette charte s'applique à tous les achats réalisés par le Groupe Fert Recyclage, ainsi qu'à ses partenaires et fournisseurs. Elle concerne toutes les catégories d'achats, qu'il s'agisse de biens, de services ou de travaux.

### **3. Principes Directeurs**

Les achats responsables du Groupe Fert Recyclage reposent sur les principes suivants :

#### **a. Respect des Droits de l'Homme et des Normes Sociales**

- Exiger de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'homme et qu'ils se conforment aux normes internationales du travail, y compris l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
- Promouvoir des conditions de travail décentes et sûres pour tous les employés de la chaîne d'approvisionnement.

#### **b. Respect de l'Environnement**

- Privilégier les fournisseurs ayant des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en matière de gestion des déchets, de consommation d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser les produits et services ayant un faible impact environnemental et intégrant des critères d'écoconception.

#### **c. Éthique et Intégrité**

- S'assurer que toutes les transactions d'achats sont réalisées avec intégrité, transparence et honnêteté.

- Interdire toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de pratiques commerciales déloyales dans le cadre de nos relations avec les fournisseurs.

#### **d. Qualité et Sécurité**

- Sélectionner des fournisseurs capables de garantir la qualité et la sécurité des produits et services fournis.
- Exiger des normes élevées de qualité et de sécurité pour protéger les consommateurs finaux et les utilisateurs de nos produits et services.

#### **4. Engagements du Groupe Fert Recyclage**

Le Groupe Fert Recyclage s'engage à :

- Intégrer des critères de durabilité dans ses processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs.
- Former régulièrement ses équipes achats sur les enjeux et bonnes pratiques des achats responsables.
- Établir des partenariats de long terme avec des fournisseurs partageant nos valeurs et engagements.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'audit pour vérifier le respect des principes énoncés dans cette charte.

#### **5. Engagements des Fournisseurs**

Les fournisseurs du Groupe Fert Recyclage sont invités à :

- Adopter des pratiques conformes aux principes de cette charte.
- Fournir des informations transparentes sur leurs pratiques sociales et environnementales.
- Coopérer pleinement lors des évaluations et audits menés par le Groupe Fert Recyclage.

#### **6. Suivi et Évaluation**

Le Groupe Fert Recyclage mettra en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer de la conformité des fournisseurs avec les principes de cette charte. Des audits réguliers et des indicateurs de performance seront utilisés pour mesurer les progrès réalisés.

#### **Conclusion**

Le Groupe Fert Recyclage réaffirme son engagement en faveur des achats responsables et durables. En travaillant ensemble avec nos fournisseurs et partenaires, nous pouvons contribuer à un développement plus durable et éthique de notre industrie.

---





Groupe Fert Recyclage

Date d'adoption : 15 janvier 2024

Version : 1.0



Groupe Fert Recyclage  
4000 route de Valréas, 84820 VISAN